



LE SPORT

La jeunesse de la population polynésienne accorde aux activités physiques une importance particulière. Partout s’amusent des enfants qui, livrés à eux-mêmes, jouent à la balle ou au ballon. Les associations de jeunesse, par les activités de plein air qu’elles proposent, ouvrent les enfants au sport, qui demande une certaine discipline et des équipements plus ou moins coûteux. À côté de la compétition, le développement des loisirs a multiplié les disciplines pratiquées sur le Territoire.

Mais une offre sportive de qualité est onéreuse et, plus que les équipements, l’encadrement a un rôle primordial. Pour les petits États et Territoires du Pacifique, aux revenus faibles, le sport est un luxe.

L’immensité océanique est aussi un facteur limitant. La faiblesse des échanges qui en résulte ne favorise pas l’émulation des sportifs. Les Jeux du Pacifique Sud ont pour objectif de les faire se rencontrer. Depuis leur création, ces jeux remplissent pour les Territoires et États membres de la Commission du Pacifique Sud le rôle de véritables Jeux Olympiques. Tous les quatre ans les passions s’enflamment et les identités nationales ou territoriales s’exacerbent à cette occasion.

Le sport, fait culturel, et sa pratique sont révélateurs de données économiques, sociales et historiques. L’étude, dans un premier temps, des résultats des huit Jeux du Pacifique Sud, seule source complète et fiable sur le sujet, permettra de mieux comprendre le “profil sportif” de la Polynésie française; puis l’analyse du sport dans le Territoire révélera les disparités régionales existantes.

LE CONTEXTE SPORTIF DU PACIFIQUE SUD

LES GRANDS JEUX DES PETITES ÎLES

La Commission du Pacifique Sud (CPS) est à l’origine de la création des **Jeux du Pacifique Sud**. Une charte fut approuvée et les premiers Jeux du Pacifique Sud eurent lieu en 1963 à Suva (Fidji). Leur but était de rapprocher les habitants de la région et de développer les infrastructures sportives alors très médiocres. Ainsi, au début des années 60, seuls deux Territoires possédaient une piscine. Auparavant, les rencontres sportives étaient très limitées. Furent invités à participer à ces Jeux tous les pays et Territoires représentés à la CPS, hormis les États de tutelle.

Tableau 1: Le développement des Jeux du Pacifique Sud

Pays participant	Nombre de sports au programme	Nombre d'athlètes engagés	Nombre de médailles distribuées
1963 : Fidji	10	650	175
1966 : Nouvelle-Calédonie	11	1 100	257
1969 : Papouasie–Nlle-Guinée	13	1 150	287
1971 : Polynésie française	17	1 350	365
1975 : Guam	15	1 250	332
1979 : Fidji	12	1 400	400
1983 : Samoa occidentales	13	1 200	350
1987 : Nouvelle-Calédonie	18	2 350	484

Cinq sports obligatoires (athlétisme, basket-ball, football, natation et tennis) et quatre sports additionnels, choisis dans une liste d’une vingtaine de disciplines, étaient alors au programme. Très vite, les Jeux prirent de l’ampleur et, de dix sports au programme en 1963, on passa à dix-huit en 1987 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), où 2 350 sportifs (Tableau 1) et 500 officiels étaient présents. Désormais atteints de gigantisme, les Jeux ne peuvent être organisés que par les Territoires ou les États les plus riches. Les îles Fidji les ont ainsi accueillis deux fois, la Papouasie, Guam et les Samoa occidentales, une fois, et les Territoires français du Pacifique (hormis Wallis et Futuna), trois fois. Si les équipements très onéreux nécessaires aux Jeux empêchent une diversification de l’organisation, l’envoi d’une délégation est également coûteuse, les frais de transport et une partie des frais d’hébergement étant à la charge des participants.

Les premiers Jeux, en 1963, coûtèrent 400 000 \$. À Nouméa, en 1966, l’État français

dépensa plus d’un million de dollars. Les troisièmes Jeux revinrent à 825 000 \$ et dépendirent plus de l’argent privé; malgré tout, un déficit de 200 000 \$ dut être couvert par l’Australie et la situation périphérique de Port Moresby entraîna de grosses difficultés financières pour les nations participantes. Les îles Fidji et la Nouvelle-Calédonie, dont les frais de déplacement s’élevaient respectivement à 45 000 et 80 000 \$, durent organiser des loteries afin d’en financer une partie. Les îles Salomon ne purent envoyer que leurs équipes de football et de rugby et les îles Cook furent dans l’impossibilité d’y participer. De plus, organisés tous les trois ans, les Jeux risquaient de tomber tôt ou tard une année de Jeux Olympiques ou de Jeux du Commonwealth auxquels participent de nombreux États de la région. L’envoi de délégations à deux grandes manifestations sportives la même année eut été alors hors de question.

Toutes ces difficultés eurent pour conséquence de modifier la fréquence des Jeux qui, de triennale, devint quadriennale à partir de 1971.

Créés en 1981, les **Mini-Jeux**, de fréquence quadriennale, connurent la même inflation. Cinq sports seulement devaient être au programme, sans qu’un seul soit obligatoire, évitant au pays organisateur la construction de gymnase ou de piscine. Honiara (îles Salomon) en 1981 et Rarotonga (îles Cook) en 1985 les accueillirent. Les prochains devaient se dérouler en 1989 dans les îles Tonga. Mais déjà, dès 1988, neuf sports étaient prévus, alourdissant les coûts. À cet effet, la France a financé la construction d’un complexe sportif à Tonga Tabu.

DES PRATIQUES SPORTIVES DIVERSES ET INÉGALES

Plusieurs sports sont pratiqués dans des aires bien circonscrites qui sont une image fidèle de l’histoire politique et religieuse. En analysant le palmarès des Jeux du Pacifique Sud, la domination de certains États ou Territoires dans ces disciplines dessine une régionalisation de la pratique sportive (Fig. 1).

Le rugby, le squash, le cricket et le net-ball (sorte de basket-ball pratiqué uniquement par les femmes) délimitent un domaine qui correspond à la zone de colonisation britannique. Fidji, la Papouasie – Nouvelle-Guinée, les îles Cook, Tonga, les Samoa occidentales, les îles Salomon et Norfolk ont remporté 66 des 81 médailles distribuées dans ces quatre disciplines. En rugby, certains États tels que Fidji ou Tonga sont compétitifs au niveau mondial.

Le golf, le basket-ball et le soft-ball (dérivé du base-ball) sont les révélateurs de l’influence nord-américaine. Les représentants de Guam, de Nauru et des Samoa américaines y obtiennent de bons résultats, malgré la rivalité au golf des Papous et des Fidjiens. Les quatre derniers tournois de basket-ball masculin des Jeux ont été remportés par Guam ou par les Samoa américaines alors qu’au golf, en 1987 à Nouméa, les deux titres féminins, individuel et par équipe, sont revenus aux Samoa américaines.

Un troisième domaine, englobant les Territoires français du Pacifique, peut être également distingué. Dominant au volley-ball et au football, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont obtenu 43 des 68 médailles décernées dans ces deux sports, alors que Wallis et Futuna se distinguent au volley-ball. Cette suprématie est encore plus sensible si l’on examine les titres remportés, puisque ces Territoires d’Outre-Mer n’ont jamais perdu les tournois de football et de volley-ball féminin, et seulement deux fois celui de volley-ball masculin depuis la création des Jeux.

Les aires britannique et française se superposent dans le cas du Vanuatu. En effet cet archipel, jusqu’à son indépendance en 1980, était un condominium administré conjointement par la France et la Grande-Bretagne. Dans le domaine sportif, il en résulte des caractéristiques qui tiennent à la fois des Territoires français et des anciennes colonies britanniques. Ainsi, les sportifs du Vanuatu sont-ils parmi les meilleurs au football mais aussi au rugby et au cricket. En Nouvelle-Calédonie, la pratique du cricket (5 000 licenciés en 1984), largement répandue dans la population mélanésienne, est un héritage de l’œuvre missionnaire des pasteurs anglicans.

La mise en place de ces aires s’est faite en moins d’une centaine d’années. Les Samoa occidentales présentent un profil sportif bien différent des Samoa américaines, pourtant politiquement séparées seulement depuis 1899. Ceci doit être attribué à des offres sportives qualitativement et quantitativement distinctes, importées récemment des pays colonisateurs.

Si l’on essaie d’estimer la valeur sportive des divers États et Territoires, de grandes différences se manifestent. La Nouvelle-Calédonie a remporté 735 des 2 650 médailles décernées (soit 28 %). Viennent ensuite la Polynésie française (486 médailles), la Papouasie – Nouvelle-Guinée (443 médailles), et Fidji (438 médailles). Quatre médailles sur cinq ont donc été attribuées à ces pays. Mais l’importance de la population devrait jouer un grand rôle. La Figure 1 permet, pour toutes les disciplines, de relativiser les résultats en fonction du poids démographique des différents pays. Il s’agit de la différence entre la part relative de médailles obtenues dans chaque sport par les différents États et Territoires et l’importance relative du poids démographique de ceux-ci dans le Pacifique Sud. Des pays dont la réussite sportive est très supérieure à leur poids démographique s’opposent alors à des pays où celle-ci lui est très inférieure. Trois sports, outre ceux qui ont une implantation régionale marquée, les distinguent: l’athlétisme, la natation et la voile. Tous trois demandent, pour être pratiqués en compétition, des installations ou un matériel très coûteux et un encadrement très spécialisé et compétent. Ainsi, les absences de corrélation entre poids démographique et réussite sportive mesurées sur la Figure 1 sont-elles imputables à l’inégale richesse des pays membres de la CPS. La Polynésie française, qui ne représente que 3,5 % de la population totale de la région, a obtenu 19 % des médailles, la différence est plus forte encore pour la Nouvelle-Calédonie (3 % de la population totale et 28 % des médailles). À l’opposé, la Papouasie – Nouvelle-Guinée n’a remporté que 17 % des médailles, alors qu’elle regroupe plus de 60 % de la population de la zone.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, bénéficiant de budgets élevés et d’un encadrement souvent constitué d’entraîneurs nationaux détachés pour quelques années sur ces Territoires, ont obtenu de très bons résultats dans pratiquement toutes les disciplines –particulièrement celles dont la pratique est

coûteuse– mis à part les sports à localisation très marquée. Les îles Fidji ont, pour la plupart des sports, une représentation dans les palmarès à peu près semblable à leur importance démographique. En revanche, Guam n’est qu’une puissance sportive de deuxième grandeur, à l’échelle du Pacifique. Elle ne se distingue que dans les sports relevant de l’aire nord-américaine (soft-ball, basket-ball). Les États-Unis n’accordent, en effet, que peu d’importance aux Jeux du Pacifique Sud. Le Vanuatu, les Samoa occidentales et américaines, Tonga, les îles Cook et Wallis et Futuna n’ont obtenu de médailles que dans un petit nombre de sports. Quant aux micro-États ou Territoires (Nauru, Niue, Tokelau, Kiribati, Norfolk, Mariannes, Tuvalu), les médailles qu’ils obtiennent sont rares, et certains n’ont que très peu souvent participé aux Jeux: une seule fois pour Tokelau, trois fois pour Norfolk, quatre fois pour les Mariannes.

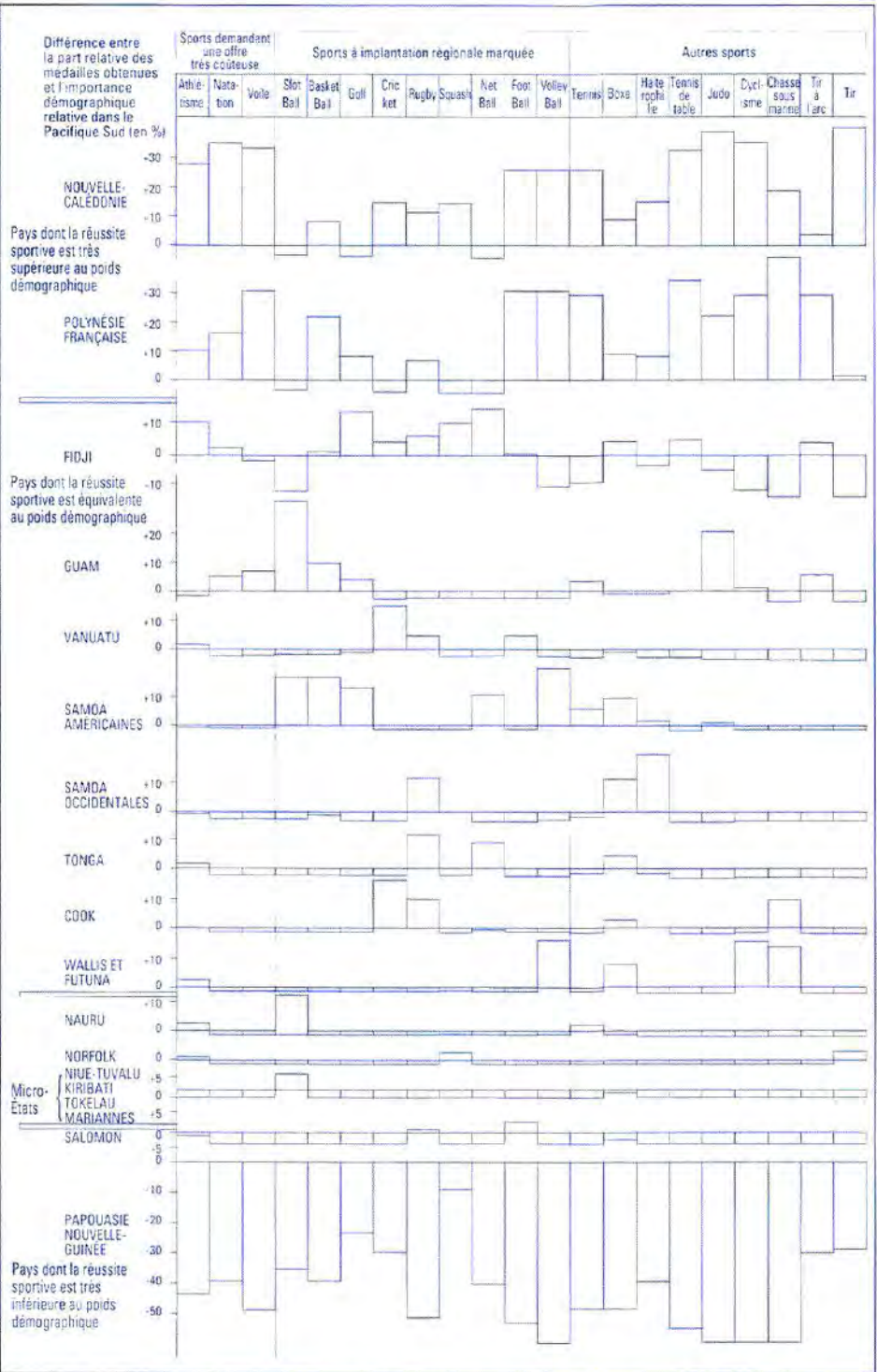


Fig. 1: Les résultats sportifs aux Jeux du Pacifique Sud en fonction de la population

Cette analyse est révélatrice des différences économiques. La décolonisation qu’a connue le Pacifique Sud depuis la création des Jeux a modifié ces contrastes. Ainsi, à l’indépendance de Fidji en 1970 a fait suite une baisse de sa valeur sportive. Dans les années 60, ce pays avait obtenu près du tiers des médailles attribuées en athlétisme et en natation, mais seulement 13 % dans les années 80. L’offre sportive dans les États et Territoires à économie très déséquilibrée dépend essentiellement de l’aide extérieure. Pour peu que celle-ci diminue, c’est tout le système sportif qui est remis en question (équipements non entretenus ou contrats d’entraîneurs non renouvelés...). Dans ce contexte, le sport et les bons résultats obtenus par la Polynésie française sont à attribuer à l’aide extérieure qu’elle reçoit.

LE SPORT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

C’est en 1896, année des premiers Jeux Olympiques, que fut fondée en Polynésie française la première association sportive. Il s’agissait de l’**Union des jeunes gens de Papeete**. Elle avait pour but “le développement intellectuel, moral et physique de ses membres”. Elle se proposait aussi “de travailler à l’extension de la langue et de l’influence française”. Malgré sa courte existence, cette association n’en fut pas moins importante, en introduisant dans la colonie une forme d’activité

physique très récente et européenne: le sport. Dans la Polynésie ancienne, il existait des jeux physiques de compétition associés souvent à la religion, comme le *te'a* (tir à l'arc) ou le *tēka* (javelot court). La force tenait aussi une grande place avec la lutte (*heiva moana*) ou le lever du poids.

Avec la création de l'association **Jeunes Tahitiens** en 1913 le football est introduit sur le Territoire. La multiplication des clubs entraîne la fondation, en 1932, de la **Fédération Océanienne de Sports Athlétiques**. Mais le véritable essor du sport date de l'après-guerre. Aujourd'hui l'activité sportive est omniprésente dans le paysage et dans les journaux. Depuis la loi du 6 septembre 1984 fixant le statut de la Polynésie française, le sport est de compétence territoriale et c'est le ministère chargé des sports qui en représente l'instance suprême, avec ses services et établissements publics: le **Service Territorial des Sports** (STS) et l'**Office Territorial des Équipements Sportifs et Socio-Éducatifs** (OTESSE). L'aide aux groupements sportifs est dispensée par le Territoire par le biais des actions et financements du ministère de la Jeunesse et des Sports, dont les dépenses globales en 1988 s'élevaient à 565 millions de F CFP (31 millions de FF), et par l'État à partir d'un budget géré par le STS de l'ordre de 45 millions de F CFP (2,5 millions de FF), d'une aide en personnel et du fonds National pour le Développement du Sport (45 millions de F CFP en 1988, soit 2,5 millions de FF). Il apparaît que, par habitant, la Polynésie française bénéficie de quatre fois plus d'argent que la France métropolitaine pour la pratique sportive (165 FF par habitant et par an contre 40 FF).

UNE OFFRE DE QUALITÉ MAIS TRÈS INÉGALEMENT RÉPARTIE

L'offre sportive a beaucoup évolué en 20 ans. Elle est constituée aujourd'hui des équipements sportifs disponibles au public, d'un Centre Médical Sportif et du personnel d'encadrement. Plus qualifié et plus nombreux que par le passé, ce dernier joue un grand rôle dans la pratique sportive. Le nombre de candidats admis aux Brevets d'État Sportifs est passé de 12 en 1976 à plus de 50 en 1988. Au total, plus de 350 personnes ont obtenu ce diplôme, démontrant ainsi l'amélioration de l'encadrement. Jusqu'au début des années 70, en effet, la plupart des animateurs étaient non diplômés. Sept Conseillers Techniques Régionaux (CTR) sont mis à la disposition des ligues et fédérations sportives. Il s'agit pour la plupart de fonctionnaires d'État détachés, chargés d'entraîner l'élite et de former des cadres. Leur rôle est majeur. Par exemple, l'arrivée en 1982 d'un CTR d'athlétisme a dynamisé la pratique de ce sport, si bien que le nombre d'athlètes polynésiens classés dans les dix premiers au bilan annuel du Pacifique Sud est passé de 29 en 1982 à 71 en 1987.

Un soutien au mouvement sportif dans le Territoire est aussi assuré par seize animateurs sportifs territoriaux, dont six exercent à Tahiti, deux à Moorea, quatre dans les îles Sous-le-Vent, deux aux îles Marquises et deux aux îles Australes. Cette répartition révèle le déséquilibre géographique dans ce domaine, d'autant que seules les communes de Tahaa (îles Sous-le-Vent) et Faaa (Tahiti) ont recruté des animateurs sportifs municipaux. Le Centre Médical Sportif installé à Pirae (Tahiti), dont le rôle est de contrôler et de suivre les athlètes dans de nombreuses disciplines, ne fait qu'amplifier cette situation, tout comme la construction à Pirae de l'Institut Territorial des Sports, centre d'entraînement, de formation et d'hébergement de l'élite. L'analyse de l'équipement sportif à partir du recensement informatisé effectué en 1987 par l'OTESSE complète ces conclusions.

La Polynésie française compte des infrastructures territoriales, des installations communales et des complexes sportifs appartenant à des associations sportives. Les Forces Armées en possèdent elles aussi, notamment sur les atolls de Hao et de Moruroa. Non planifiée, la localisation des équipements révèle de sérieuses disparités en matière de qualité et de diversité des installations offertes, alors que la surface en aires de grands et de petits jeux est équitablement répartie entre Tahiti (360 000 m²) et les autres îles (490 000 m²). Ainsi, la surface de salle omnisports par habitant est très variable suivant les archipels (Tableau 2).

Île ou archipel		Surface totale des plateaux sportifs (en m²)	Surface totale des salles omnisports (en m²)	Surface de salles omnisports par habitant (m²/hab.)
TAHITI	Communes centrales de l'agglomération de Papeete (Papeete + Pirae)	22 360	13 900	0,38
	Communes périphériques de l'agglomération de Papeete (Faaa, Punaauia, Mahina)	29 120	2 820	0,05
	Reste de l'île	10 960	5 230	0,14
MOOREA		9 670	2 420	0,27
ÎLES DU VENT		72 110	24 370	0,17
ÎLES SOUS-LE-VENT		23 920	4 710	0,21
AUSTRALES		8 650	580	0,09
MARQUISES		12 620	800	0,11
TUAMOTU		18 210	0	0
POLYNÉSIE FRANÇAISE		135 510	30 460	0,16

 Sources : OTE SSE, Force de Souveraineté, CEP.

Six types d'îles classées en fonction des installations offertes peuvent être distingués.

- Tahiti est très bien équipée. On y trouve les trois plus grosses infrastructures du Territoire:
 - le complexe sportif du “stade Pater”, à Pirae, constitué d'un stade pouvant accueillir 11 500 spectateurs, avec une piste d'athlétisme en matériau synthétique, et de deux terrains annexes de football;
 - la piscine olympique construite, comme les installations du “stade Pater”, à l'occasion des Jeux du Pacifique Sud en 1971, et rénovée en 1989;
 - le complexe sportif de Fautaua, à Pirae, qui comprend un terrain de football-rugby, un vélodrome avec piste en ciment de 400 mètres, une tribune de 1 500 places, une salle omnisports de 2 000 places, des courts de tennis, une salle de boxe et de judo.

Un autre complexe territorial est en construction sur la côte ouest, à Punaauia, équipé d'un terrain de football, d'une piste d'athlétisme de 400 mètres en matériau synthétique, d'une tribune de 5 000 places, d'une salle omnisports avec des annexes et des courts de tennis.

Papeete et Pirae concentrent près de 40 % de la surface totale en aires de petits et de grands jeux disponible à Tahiti, ce qui représente près de 20 % de celle de la Polynésie française. De nombreux complexes sportifs appartenant à des associations (salles omnisports, courts de tennis...) ont été financés en grande partie grâce aux tombolas. Celles-ci ont notamment rapporté à l'association sportive “**Fei-Pi**” près de 100 millions de F CFP en 10 ans (5,5 millions de FF). Mais la professionnalisation de la vente des billets a réduit les bénéfices des clubs. L'arrêté du 25 mai 1988 exonère du paiement de la taxe sur les loteries les clubs dits “bâtisseurs”, c'est-à-dire ceux dont les demandes de loteries visent à financer la construction, la rénovation ou l'extension de leurs infrastructures sportives. Des onze associations sportives ayant reçu la qualité de “club sportif bâtisseur” sept ont leur équipement, à Papeete et Pirae, soit 54 000 m², ce qui représente plus de 40 % de la surface totale des terrains sportifs des deux communes. Trois des quatre autres sont implantés à Tahiti. La diversité de l'offre y est très grande, presque tous les sports y étant représentés. Dans les autres communes de l'île, la qualité des équipements décroît. La surface des salles omnisports rapportée au nombre d'habitants tombe à 0,05 m² pour les communes périphériques de l'agglomération dont la population utilise les installations de Papeete et Pirae et à 0,14 m² pour les autres communes de Tahiti (Tableau 2).

- Moorea et Raiatea, îles relativement bien équipées, bénéficient d'une offre assez diversifiée et de qualité. Un complexe territorial à Uturoa comprend un terrain de football éclairé, une piste d'athlétisme et des tribunes, une salle omnisports et des courts de tennis.
- Hao et Moruroa, îles dont l'équipement sportif est militaire, ont une offre diversifiée et de qualité. Hao possède un terrain de football, quatre terrains de tennis éclairés, un club de plongée, un ball-trap, alors qu'à Moruroa on trouve un terrain de football, en synthétique, éclairé, cinq courts de tennis, des terrains de volley-ball, une salle de musculation, un club nautique, un ball-trap ainsi qu'une salle de judo.
- Tahaa, Huahine et Bora Bora, dans les îles Sous-le-Vent, ne possèdent qu'un équipement limité. Les salles omnisports y sont rares, et les sports pratiqués, peu nombreux. Tubuai pour les îles Australes et Hiva-Oa pour les îles Marquises ne sont pas mieux loties mais jouent le rôle de centre sportif pour les deux archipels.
- Les autres îles des Marquises et des Australes, ainsi que certains atolls des Tuamotu ont un équipement qui se limite à un plateau sportif et une aire de grands jeux. Seuls le volley-ball, le basket-ball et le football peuvent y être pratiqués. Certaines îles des Tuamotu et des Gambier comme Mangareva, Reao ou Raraka, ainsi que Rimatara aux Australes n'apparaissent pas dans les recensements. Les problèmes fonciers, eu égard à l'exiguïté de ces îles, s'y posent avec plus d'acuité qu'ailleurs.
- Les îles non équipées, dont trois seulement comptent plus de 100 habitants, sont toutes localisées dans l'archipel des Tuamotu. Elles ne regroupaient que 820 personnes en 1988 .

LA PRATIQUE SPORTIVE ET LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

La pratique sportive sur le Territoire reflète la distribution de l'offre. Le sport en Polynésie française est pratiqué dans plus de 900 associations sportives civiles. En 1988, on comptait 34 200 licenciés non scolaires contre 6 000 en 1971 et 14 000 en 1977. Rapporté à la population du Territoire, cela donne un taux de licenciés de 182 pour mille alors que celui-ci est de 205 pour mille en France métropolitaine. Le sport scolaire avait, quant à lui, 15 000 licenciés en 1988. Les trois disciplines les plus pratiquées sont le football, le volley-ball et le basket-ball, avec respectivement 12 000, 4 800 et 2 700 licenciés. Des pratiques spontanées sont très fréquentes, notamment en volley-ball, qui se joue sur un terrain de dimension réduite et ne nécessite que très peu d'équipements, ou en surf, une des principales activités sportives des jeunes tahitiens.

Dans l'agglomération de Papeete, où se concentre la population métropolitaine ainsi que la bourgeoisie locale, l'offre sportive est caractérisée par un grand nombre d'activités de loisir, et 90 % des terrains de tennis de l'île y sont localisés. Calquées sur la demande des militaires et de leurs familles, les activités physiques proposées par le **Club Sportif et Artistique Interarmées de Tahiti** (CSAIT), par exemple, sont révélatrices de la spécificité de la zone urbaine: cyclotourisme, gymnastique féminine, karaté, golf, plongée, voile, tennis et judo. C'est aussi dans la capitale, porte d'entrée de la modernité sur le Territoire, qu'apparaissent et se développent de nouveaux besoins. Cela va de l'engouement des jeunes pour le bi-cross ou le skate-board, pratiqués librement, à la multiplication des salles de musculation, stretching, aérobic, danse, encore inconnues ailleurs.

Mais l'isolement du Territoire pénalise la pratique sportive. À l'échelle du Pacifique comme de la Polynésie française, le nombre limité de rencontres sportives n'entretient pas l'émulation. Rares sont les compétitions interîles, trop coûteuses à organiser. Le cas des îles Australes permet d'illustrer la pratique sportive dans un archipel isolé.

LA PRATIQUE SPORTIVE AUX ÎLES AUSTRALES

Sur une population de 6 500 personnes en 1988, l'archipel compte plus de 800 licenciés et vingt et une associations sportives.

C'est à Tubuai que l'offre est la plus diversifiée. Un championnat y est organisé en volley-ball et en football et il s'y déroule les Jeux Interîles des Australes.

Sur les autres îles, sauf à Rapa, se déroulent aussi des championnats de football et de volley-ball. Celles qui sont accessibles uniquement par bateau, c'est-à-dire Raivavae, Rimatara et Rapa, n'ont que de rares contacts sportifs avec l'extérieur, une fois tous les deux ans en moyenne. À Rapa, bien que l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG) organise une fois par mois des compétitions en volley-ball et en football, il est difficile de motiver les jeunes pour qu'ils s'entraînent régulièrement. Les seules manifestations sportives de cette petite île, à 1 300 km au sud de Tahiti, ont lieu à l'occasion des visites de bateaux de la Marine Nationale. Des matches de volley-ball et de football entre autochtones et marins sont alors improvisés.

Pourtant, la demande est forte chez les jeunes. Le sport scolaire, les services sociaux, les associations et mouvements de jeunesse ne suffisent pas à encadrer une population pléthorique. Il existe trois associations sportives scolaires: l'**Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française** (USEP), l'**Association du Sport Scolaire de l'Enseignement Privé** (ASSEP) et l'**Association du Sport Scolaire Polynésien** (ASSP) qui concerne les collégiens et les lycéens. Toutes organisent des compétitions, mais elles se heurtent au coût des déplacements.

Le Service des Affaires Sociales organise, pour sa part, des journées sportives intersecteurs, afin d'occuper la jeunesse des milieux défavorisés de Tahiti pendant les périodes de vacances.

Enfin, des activités de plein air sont proposées par les associations de jeunesse. Ainsi, le **Centre d'Entraînement aux Méthodes Éducatives et Actives** (CEMEA) a des centres de vacances à Tahiti pour les plus jeunes dans les écoles, à Moorea avec des colonies de vacances, et dans les îles Sous-le-Vent avec des camps d'adolescents. En 1988, 400 enfants étaient concernés. L'**Union Chrétienne des Jeunes Gens** (UCJG) est plus puissante et mieux implantée dans les îles éloignées. Les **Scouts de France** proposent des camps de vacances et des expéditions dans la montagne. Cette association catholique compte 300 jeunes et 40 cadres bénévoles. Au-delà des activités de plein air, elle se propose d'ouvrir les adolescents au monde du travail.

La pression de la jeunesse et le contexte économique rendent les activités sportives et de plein air indissociables des préoccupations sociales. Le sport est aussi devenu un outil de promotion et de gestion du Territoire. Ainsi, les actions touristico-sportives organisées ou projetées par l'**Office de Promotion et d'Animation Touristique de Tahiti et de ses îles** (marathon de Moorea, triathlon, open de golf et de tennis, régates, etc..) ont pour but d'attirer des visiteurs et de faire parler de la Polynésie française. Quant à la pratique de la pirogue polynésienne, activité traditionnelle et aujourd'hui sport très largement pratiqué, elle bénéficie du “culte de l'authenticité polynésienne” prôné, entre autres, par les décideurs du Tourisme. Les notables y voient, en outre, une forme de revendication identitaire à connotation politique, et peut-être un moyen de canaliser les tensions sociales liées au chômage croissant chez les jeunes sans formation. Dans le même temps, les succès sportifs des Territoires d'Outre-Mer servent l'image de marque que la France veut donner d'elle dans la région. Les venues régulières d'athlètes français de très haut niveau, militaires ou appelés du contingent, en démonstration, permettent, quant à elles, de montrer à la population locale le potentiel d'une Armée française également soucieuse de son image locale.

La délibération n° 88/53 du 2 juin 1988, qui fixe le statut du sport en Polynésie française, prévoit la constitution de fédérations territoriales directement affiliées aux fédérations internationales, dans un délai de cinq ans. Il s'agit à terme de sanctionner l'autonomie sportive du Territoire par la création d'un Comité Olympique local qui lui permettra d'être représenté dans les plus grandes compétitions internationales. Mais, comme c'est le gouvernement de la République Française qui finance, directement ou indirectement, le sport polynésien, cette évolution laisse entrevoir une contradiction qui engage son avenir.

J.C. GAY

Orientation bibliographique

DILLON (K.T.) -1970- The historical development of the South Pacific Games. B.A. dissertation. Sacramento State College, 328 p.

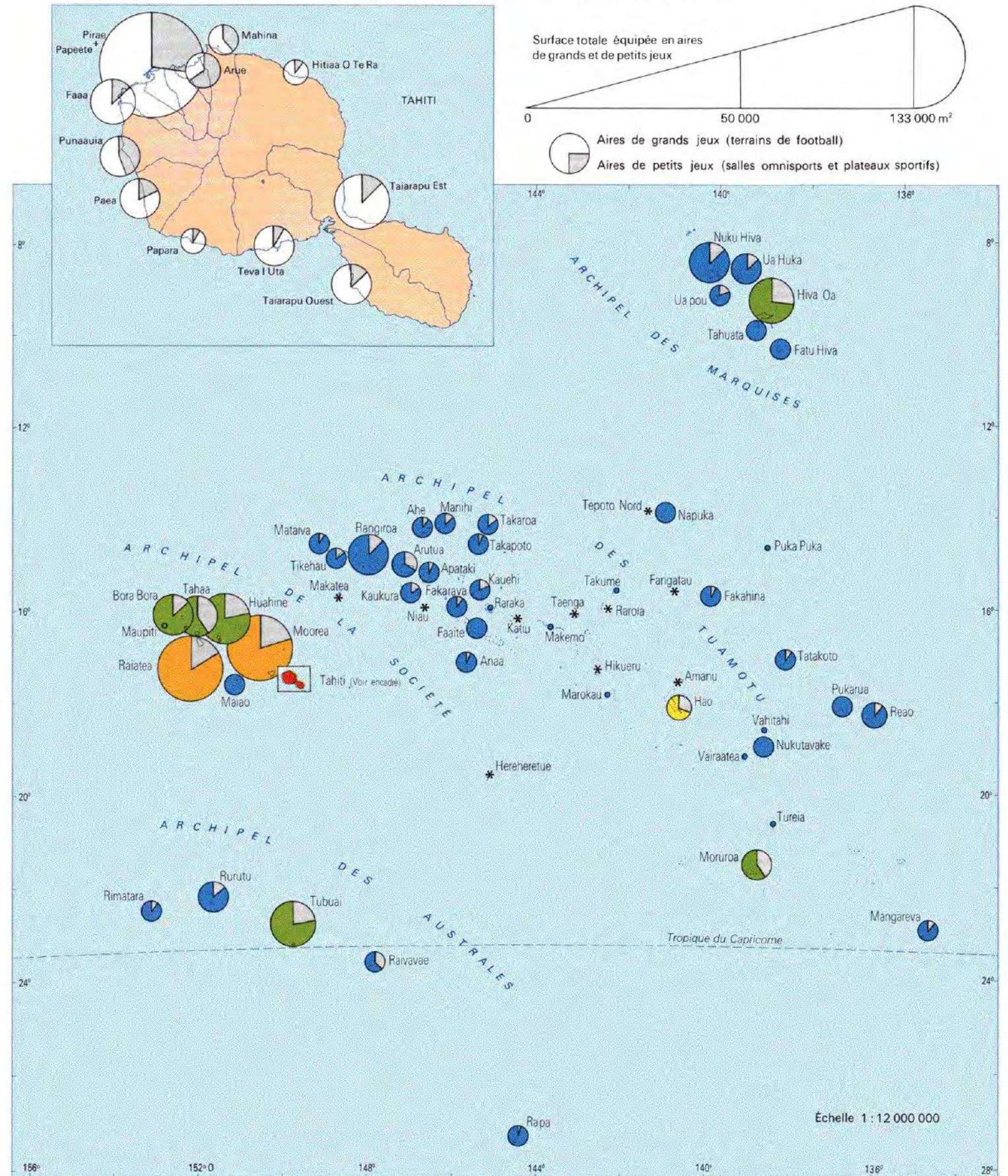
LAVONDÈS (A.) et DANIELSSON (B.) -1971- Jeux et sports anciens dans le Pacifique. Maison des Jeunes et de la Culture de Polynésie française, Tahiti, 40 p.

PONS (P.) et ROBIN (B.) -1979- *L'histoire du sport à Tahiti*. Édisport, Tahiti, 312 p.

Documents du Comité Organisateur des VIII^{ème} Jeux du Pacifique Sud, de l'Office Territorial des Équipements Sportifs et Socio-Éducatifs et du Service Territorial des Sports de Polynésie française.

Pacific Islands Athletic Annuals - Association of Track and Field Statisticians. 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986 et 1987.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



0 100 735 médailles

Nombre total de médailles obtenues lors des huit Jeux du Pacifique Sud

	RUGBY	SQUASH	CRICKET	NETBALL	GOLF	BASKET-BALL	SOFTBALL	FOOTBALL	VOLLEY-BALL
Aire d'influence britannique	77	86	84	91	67	37	25	37	2
Aire d'influence américaine	0	0	0	9	21	28	75	0	22
Aire d'influence française	29	14	34	0	12	25	0	70	78

SPORTS TRÈS PRATIQUÉS

SPORTS ASSEZ PEU PRATIQUÉS

SPORTS TRÈS PEU PRATIQUÉS

	1	2	3
	Îles très bien équipées	●	●
	Îles assez bien équipées	●	●
	Îles à équipement militaire	●	●
	Îles médiocrement équipées	●	●
	Îles à équipement très incomplet	●	●
	Îles non équipées		

[illegible][illegible]